

CONSEIL GENERAL

BUDGETS 2020 - QUESTIONS ET REPONSES

Questions générales (1^{er} paquet)

1. Page 7. Engagement d'un mandat pour la gestion de la communication. Quel est le cahier des charges, comment le poste ou la prestation est-elle organisée. Par qui ?

Une commune de la taille de Collombey-Muraz se doit en 2019, aux yeux du Conseil municipal, de pouvoir compter sur une communication efficace et professionnelle. Actuellement c'est le Secrétaire municipal qui assume cette responsabilité en marge de ses nombreuses autres tâches. Ainsi un engagement à temps partiel ou un mandat externe permettrait d'améliorer le fonctionnement de nos institutions et l'image de notre commune.

Si le cahier des charges formel sera de la compétence finale du Conseil municipal, les tâches seraient, de manière non exhaustive, les suivantes :

- Coordination de la communication avec différents partenaires, notamment le Conseil général et les médias ;
- Gestions des différents canaux de communication de la commune (Colombes et Muraille, site internet, twitter, panneau Frappecom, éventuelle application communale actuellement en discussion, etc.) ;
- Préparation de la communication des décisions du Conseil municipal qui nécessitent un plus grand écho qu'une simple parution dans le Colombes et Muraille ;
- Préparation des présentations publiques

La personne ou la société en charge de l'activité serait en relation directe avec le Secrétaire municipal, qui ferait le lien avec l'Exécutif.

2. Merci de nous expliquer la stratégie de la Municipalité par rapport au parc informatique (matériel, logiciel, tableau interactif, sécurité, etc...). Il y a beaucoup de dépenses. Merci de nous faire un résumé tenant compte de toutes les rubriques. Quel est la part dans ce qui est de l'achat, de l'entretien, des licences.

Depuis le départ du responsable du support en 2017, il a été décidé d'externaliser les prestations informatiques tout en gardant une personne de coordination au sein de la commune. Cette personne a été engagée comme collaborateur administratif et partage son temps entre la comptabilité, la facturation et le support de 1^{er} niveau concernant l'informatique.

Au niveau du matériel :

La stratégie au niveau du matériel est d'avoir un parc informatique qui corresponde à l'évolution technologique et qui permette aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration de répondre aux besoins de la population. 2020 verra notamment la mise à niveau de la dernière partie du parc informatique, ainsi tous les postes auront fait l'objet d'un changement complet sur un cycle de 3 années.

Au niveau de la partie serveur :

Nous avons fait récemment l'acquisition d'un nouveau serveur afin de remplacer les 3 autres existants qui devenaient désuets dont un datait de 2003, et nous allons profiter de centraliser l'intégralité des données dans un seul et unique serveur. Nous allons repenser tout le processus de classement afin de travailler uniquement sur un disque réseau.

Au niveau Infrastructure globale :

Nous nous sommes rendus compte que nous devons toujours ajouter plus d'équipements connectés sur les différents bâtiments afin de faire soit du monitoring pour la consommation d'énergie soit du contrôle d'accès etc...

Afin de sécuriser nos données nous allons créer un réseau technique qui passera par de l'acquisition de matériels informatiques comme des antennes Aruba, switch, câblage, etc...

Veuillez trouver ci-joint un détail de l'ensemble des frais informatiques par comptes de charges respectives.

3. Quel est la projection de la péréquation à 5 ans ? Est-ce que finalement « Tamoil » va influencer cette péréquation pour notre commune ? Comment est-ce que cette péréquation est calculée ? Pourquoi cela a augmenté de 800'000 Frs ?

Le calcul de la péréquation financière est complexe et prend en compte notamment les trois dernières années pour lesquelles les données fiscales cantonales sont disponibles. Nous ne pouvons, de ce fait, pas calculer la péréquation à cinq ans, puisqu'il nous faudrait les revenus des années 19 et 20 qui ne sont pas encore disponibles.

Pour le budget 2020, les calculs du canton prennent en considération les exercices 2014+2015+2016, soit des exercices assez faibles en termes de revenus. L'indice de ressources d'une commune, calculé à partir des éléments fiscaux et des redevances hydrauliques de la commune, mis en relation avec la population, détermine ainsi si la commune fait partie des communes à fort potentiel (l'indice doit dépasser alors les 100%). Ce qui n'est de loin pas le cas de Collombey-Muraz. Pour Collombey-Muraz, nous avoisinons les 70 à 75% alors que l'objectif est fixé à 84%. Même avec des revenus en augmentation nous ne dépassons pas les 73%, sauf bien entendu l'année 2017 où étant

donné l'élément extraordinaire que nous avons connu, notre indice dépasse cette valeur de 84%. C'est un point que nous devons aborder avec les autorités cantonales. Ce qui est sûr, c'est que s'il n'y a pas de correctif apporté par le canton, les années 2021 à 2023 devraient être impactés assez sensiblement à la baisse.

4. Audit d'assurance. Peut-on connaître la grille multicritère qui a conduit à l'attribution du portefeuille d'assurance ?

Le portefeuille des assurances communales aura fait l'objet d'un appel d'offres complet d'ici à 2021. En effet, 2019 a vu les contrats choses et flotte véhicules être soumis à un appel d'offres, 2020 concernera les assurances RC et 2021 sera le tour des assurances de personnes.

La grille utilisée pour les contrats choses et véhicules a été la suivante :

80% : le prix
10% : la proximité
10% : le service

7 compagnies ont participé à l'appel d'offres pour la couverture bâtiment et commerce et 8 compagnies ont participé à celle dédiée à la flotte des véhicules.

Les contrats ont été attribués à La Vaudoise pour les bâtiments et à la Zürich pour la couverture commerce et flotte des véhicules.

Economies réalisées par rapport à la prime 2018

- A) Pour l'assurance bâtiment, une économie de Fr. 20'926.30 ou -27% de baisse
- B) Pour l'assurance commerce, une économie de Fr. 5'388.30 ou -49% de baisse
- C) Pour l'assurance flotte véhicules, une économie de Fr. 6'555.20 ou -34% de baisse

5. Quelles sont les montants totaux d'investissement concernant les projets suivants : a) Clos-Novex, b) Prè-Raye, etc...)

À ce stade du projet, le montant total devisé pour l'ensemble du projet routier, (Clos-Novex + Prè-Raye) est de Fr. 3'950'000 TTC

À ce montant, il faudra encore rajouter environ Fr. 500'000.- pour la rénovation du réseau d'eaux usées, soit un montant total approximatif lié au projet de 4.5 millions.

Il est à noter que ce projet devrait être au bénéfice d'un cofinancement de la part de la confédération (inclus dans le projet d'agglomération). La demande de subventionnement est en cours. Le montant escompté est de l'ordre de Fr. 1'000'000.- (reste néanmoins à confirmer) Ce n'est que lorsque ce subventionnement sera confirmé que les travaux pourront débuter.

6. Problématique des eaux parasites. Quel est le statu de la résolution du problème.

Avec l'appui du bureau d'ingénieur Sollertia, une analyse de la situation a été réalisée (diagnostic), avec définition des priorités et des mesures ayant un impact important. Quelques 12.5 kilomètres ont été inspectés (vidéo).

Rapidement, des mesures prioritaires ont été identifiées et mises en oeuvre :

- 2016 : Chemisage Illarsaz première étape Fr. 100'000,-
- 2017 : Chemisage Illarsaz seconde étape Fr. 170'000,-
- 2018: Chemisage Plavaux - Raffinerie Fr. 180'000,-

La totalité de ces mesures concernent 1'800 m de collecteurs d'eaux usées.

Sur la base des rapports édités annuellement par le SPE du canton du Valais, les ECP évaluées en entrée de STEP par temps sec ont clairement diminué :

- 51% d'ECP en 2014
- 35% d'ECP en 2016
- 17% d'ECP en 2017

Cette diminution est significative. Elle permet de justifier les mesures prises. En outre, actuellement les ECP représentent moins de 30 % des arrivées à la STEP ce qui est jugé admissible par le SPE (valeur cible).

Néanmoins, le réseau doit absolument continuer à être assaini, plusieurs mesures importantes d'amélioration ont été identifiées et seront planifiées au cours de ces prochaines années.

Au cours de ces prochaines années, il conviendra de « s'attaquer » aux infrastructures privées.

7. Pose de compteur énergétique. A-t-on des résultats ?

Le but des compteurs, c'est d'obtenir des données qui nous permettent de cibler des mesures à mettre en place et pas de faire des économies directes

Actuellement, on commence à collecter les données pour mieux cibler où les consommations posent problème. Cela nous permet aussi de mieux séparer les consommateurs et de mieux répartir les frais de fonctionnement.

À ce jour, nous ne disposons pas encore des résultats d'une saison de chauffe entière pour permettre une analyse efficace.

8. Accès informatisé avec badge. Quels sont les coûts d'entretien, fiabilité, etc....

Pour l'année 2019, les coûts prévus concernant le système d'accès électronique en place sont :

- 1'771.- pour les licences
- 2'078,60.- pour le programme des alarmes ainsi que la programmation d'ouverture, fermeture.

Soit au total : 3'849.60.-

Au niveau des coûts d'entretien à proprement parler, ceux-ci sont faibles, voire nuls, mis à part la réparation d'une serrure électronique qui poserait problème.

9. Est-ce que les délais de planification de l'AOMC sont toujours les mêmes ?

Selon les dernières informations qui nous ont été communiquées par TPC, il semble que la complexité de la procédure administrative ainsi que la réalisation de projets connexes retardent la mise en œuvre du projet.

À ce jour, il est question de débiter les travaux au deuxième semestre 2021.

Questions de détail

A. Comptes de fonctionnement

021.352.21	<p>Contribution au Fonds Culturel Est-ce que le montant a été utilisé en 2019 ? Si non, pourquoi est-il supprimé ? Pas de versements en 2019 Cette création de fonds avait finalement été refusée par la conférence des Présidents du district après l'envoi de notre budget.</p>
029.315.30	<p>Maintenance, mobilier et applic. Informatiques Pour relayer la question générale sur l'informatique. Détails dans le fichier fourni.</p>
029.317.05	<p>Frais réception Président du Grand Conseil Il y t'il espoir que le budget soit réduit ? Qu'est ce qui est prévu ? Est-ce que le budget est suffisant ? Le montant budgété est basé sur les précédentes éditions d'intronisation (notamment la ville de Sion, la commune d'Ayent...).</p>
029.317.20	<p>Promotions économiques Avez-vous un planning, des échéances et les objectifs Le concept de promotion économique commune avec la ville de Monthey a été formalisé par une convention intercommunale. Les contacts sont désormais réguliers et le délégué monthey-san est également actif pour notre commune. L'objectif est de pouvoir compter sur une rapidité de réaction qui permette de mettre en valeur notre potentiel foncier.</p>
029.318.50	<p>Frais d'actes/expertises/analyses Rapprochements/fusion avec Monthey (suite) Combien prévoyez-vous pour le montant d'étude ? Les mandats adjugés pour l'élaboration du pré-rapport de fusion et pour la communication de la phase de pré-rapport représentent frs 135'191.00 dont 1/3 à charge de notre commune. A quoi correspond les 35'000 Frs. Les 35'000 Frs. correspondent au mandat confié à l'entreprise Serec pour l'accompagnement dans le processus d'analyse de probabilité d'une fusion entre Collombey-Muraz et Monthey. Quel est la vision en termes de planning pour poser la question concernant la fusion ? Comme vous pouvez le lire sur le site internet (www.collombey-muraz/fusion), la consultation populaire pourrait avoir lieu en automne 2021.</p>

029.318.50	<p>Frais d'actes/expertises/analyses Sécurité au travail. A quoi correspond ce mandat ? par qui ? Suite à un contrôle du service de la protection des travailleurs, la Commune doit mettre en place une série de mesures tendant à garantir la sécurité au travail et la protection de la santé. Dans ce contexte, le canton demande de faire appel à un spécialiste de la sécurité au travail. Le Conseil municipal a décidé de demander, d'une part, une offre à la Commune de Monthey, avec qui une collaboration en la matière pourrait être mise en place et d'autre part, de solliciter 2 entreprises externes pour répondre aux exigences du canton. L'offre de la Ville de Monthey est arrivée. Celles des entreprises externes parviendront d'ici la fin de l'année.</p>																							
029.366.30	<p>Chèque famille Puisque la commune verse les sommes pour l'écolage. Pourquoi conserver ces chèques. Quels sont ces objectifs. Le Conseil municipal juge que ce soutien aux familles reste important.</p> <p>La part d'utilisation (achat et activité) ?</p> <table border="1" data-bbox="459 952 1316 1216"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="3">TAUX D'UTILISATION</th> <th rowspan="2">Total général</th> </tr> <tr> <th>PETITS ENFANTS</th> <th>RENTREE SCOLAIRE</th> <th>SPORT OU CULTURE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2016-2017</td> <td>84.35%</td> <td>88.10%</td> <td>49.92%</td> <td>72.88%</td> </tr> <tr> <td>2017-2018</td> <td>78.37%</td> <td>89.32%</td> <td>52.50%</td> <td>72.88%</td> </tr> <tr> <td>2018-2019</td> <td>82.15%</td> <td>86.25%</td> <td>45.42%</td> <td>70.23%</td> </tr> </tbody> </table>		TAUX D'UTILISATION			Total général	PETITS ENFANTS	RENTREE SCOLAIRE	SPORT OU CULTURE	2016-2017	84.35%	88.10%	49.92%	72.88%	2017-2018	78.37%	89.32%	52.50%	72.88%	2018-2019	82.15%	86.25%	45.42%	70.23%
	TAUX D'UTILISATION			Total général																				
	PETITS ENFANTS	RENTREE SCOLAIRE	SPORT OU CULTURE																					
2016-2017	84.35%	88.10%	49.92%	72.88%																				
2017-2018	78.37%	89.32%	52.50%	72.88%																				
2018-2019	82.15%	86.25%	45.42%	70.23%																				
100.318.10	<p>Inventaire du patrimoine bâti Est-ce qu'il y en a encore une tranche de prévue. Quel est le budget final ? Le montant final de frs 80'000.00 devrait suffire, il était estimé à frs 100'000.00 en 2018. Par conséquent il ne devrait pas y avoir d'autre tranche par la suite.</p>																							
113.301.00	<p>Patrouilleur adulte Pourquoi une telle augmentation ? Augmentation de 2 à 4 passages piétons surveillés</p>																							
140	<p>Police du feu. Quid du rapport demandé lors des comptes ? Ce rapport est en cours de réalisation.</p>																							
140.318.50	<p>Etude reprise locaux feux Pour quelle affectation ? Compte tenu de leur localisation, il est possible que les locaux actuels du service du feu soient affectés aux Travaux publics. Néanmoins, à ce jour, l'affectation n'est pas définie. L'étude devra notamment permettre d'évaluer : <ul style="list-style-type: none"> - L'état des locaux actuels - Si une rénovation apparaît judicieuse - En cas d'affectation aux TP, <ul style="list-style-type: none"> o quelle réorganisation du site des Brêches, </p>																							

	<ul style="list-style-type: none"> ○ devis des travaux ○ etc. <p>En clair, l'étude devra permettre d'avoir une idée claire sur la réaffectation de ces locaux.</p>
200.314.46	<p>Ecole Illarsaz Est-ce un report ? ou une nouvelle étape ? Les deux, les travaux sont réalisés par étapes selon les urgences et disponibilités budgétaires 2014 Remplacement du chauffage 2018 Remplacement des sanitaires 2020 Réfection entrée, couloir et fenêtres</p>
210.301.00	<p>Personnel pour activités particulières (3h-8h) Peut-on avoir le complément des montants. Les totaux ne sont pas justes Le montant au budget de frs 119'900 n'est pas correct, il devrait être de frs 104'000 arrondi soit frs 3'500 pour le chœur des écoles, frs 10'000 pour les études, frs 45'500 pour les épreuves cantonales de référence (ECR) et frs 45'000 pour la piscine Il n'y a plus de salaires versés pour le ski, le patin, et le matériel.</p>
210.310.00	<p>Fournitures et matériel (3h-8h) A quoi correspond le chiffre pour les fournitures pour les élèves Le prix correspond à une estimation du coût donné par le canton pour la gratuité des fournitures scolaires additionné au coût du matériel de cours. Le tout sans la subvention du Canton (90.- par élève).</p>
210.310.00	Fournitures et matériel (3h-8h)
210.315.00	Entretien mobilier/machines
210.331.00	<p>Amortissement ordinaire-patrimoine admin.</p> <p>Quel est la vision concernant le numérique pour les écoles (élèves, enseignants, administration) Équipement à moyen terme de toutes les classes de la Commune de tableaux interactifs. En attente de la décision du Canton quant au numérique à l'école (fin d'Educanet en décembre 2020). Un groupe de travail sous l'égide d'ICT-VS est en route et devrait apporter des pistes dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La généralisation de l'identifiant unique • La proposition d'une plateforme cantonale de travail (Office 365 ?), l'extension éventuelle de cette plateforme aux élèves, ... • La mise en place d'un cadre harmonieux (règlements, chartes, formulaires, directives cantonales, négociations avec les communes,...) • L'accompagnement du personnel enseignant en matière de numérique • etc.

211.301.10	<p>Personnel technique/maintenance (9h-11h) Service travaux est bâtiment plus élevé (17'500) que la position du budget (16900). Qu'est-ce qui est juste Le total de frs 16'900 est correct. Le montant pour les travaux publics est de frs 14'300</p>
239.318.01	<p>Cours d'appui Subv. cant. reversées aux parents Subvention cantonale. Merci de nous expliquer le fonctionnement. Le coût horaire facturé par le prestataire du cours d'appui est de Fr.65.- La commune prend à sa charge les premiers Fr. 5.- Sur les Fr. 60.- restant, 50% du montant est refacturé aux parents qui bénéficient d'une subvention cantonale de 30% sur un montant maximum de Fr. 45.-. Le solde est à charge de la commune. En clair, la commune paie Fr.35, le canton Fr.13.50.- et les parents Fr.16.50</p>
290.317.10	<p>Frais de déplacements (Direction des écoles) Combien de véhicules à disposition. Ce compte regroupe les frais de déplacements de la classe préapprentissage ainsi que les défraiements pour utilisation de véhicules privés pour les membres de la direction des écoles et quelques déplacements d'enseignants. Comment cela fonctionne avec les déplacements privés. A quoi correspond ce montant Remboursement à frs 0.70 le km pour séances associations faitières, camp de ski, etc...ou prix du billet de train.</p>
290.318.65	<p>Frais de téléphone Pourquoi toujours autant de frais ? a quoi en est-on avec le VOiP (communication numérique) ? Le site des Perraires a un seul central téléphonique situé au secrétariat de la direction des écoles. (pas de répartition sur 210 et 211) Couts 2018 : Ligne fixe frs 2'625.05, téléphonies mobiles 5 pers. frs 3'476.30 Le transfert vers le all IP est toujours en cours, mais sera normalement terminé sur 2019.</p>
309.300.00	<p>Commission culture, sport et jeunesse A quoi correspond ce montant Aux frais liés à l'activité de la nouvelle commission culturelle communale, active depuis 2018.</p>
303.314.33	<p>Bâtiment Bellevue Aménagement de la place en gravier ? merci pour les explications Le bâtiment Bellevue comporte un espace en gravier, sur le côté EST du bâtiment, du côté de la ruelle Bellevue. Compte tenu de son orientation, cet espace est rattaché au domaine public et mérite une mise en valeur. À ce jour, cette zone est difficile d'entretien et accueille régulièrement une voiture ancienne, propriété du</p>

	locataire de la maison. Le Conseil propose une affectation publique de l'espace et une mise en valeur du patrimoine par un aménagement approprié et soigné.
309.311.00	<p>Oeuvres d'art</p> <p>Explications ? avec tous les travaux prévus dans ce secteur, est-ce le bon endroit et le bon moment. Qu'est ce que le projet ArtValais</p> <p>Le projet ArtValais est un projet initié par des « graffeurs » professionnels et soutenu par le canton du Valais qui prévoit, sur l'ensemble du canton, de réaliser des fresques sur le thème de l'eau comme colonne vertébrale. Toutes les communes valaisannes sont invitées à participer à ce projet culturel d'envergure. Dans notre district toutes les communes sauf Troistorrents et Val-d'Illiez ont décidé d'y participer.</p> <p>Les auteurs du projet ont rencontré les communes et ont identifié des murs susceptibles d'accueillir les œuvres. Compte tenu de sa taille et de son emplacement stratégique, le mur nord de l'école du Corbier a été identifié comme étant particulièrement bien adapté pour accueillir une telle fresque. Par ailleurs, cette façade sera appelée à être mise en valeur, une fois que les rails auront disparus. La phase de travaux qui s'annonce ne pose aucun problème à la réalisation de cette œuvre.</p>
309.365.20	<p>Oeuvres utilité publ. & cotisations</p> <p>Merci de nous communiquer le détail complet des dépenses de cette rubrique.</p> <p>Extrait du compte 2018 en annexe</p>
320.310.10	<p>Site Internet</p> <p>Est-ce un report de l'année précédente</p> <p>Non, nouvelles photos et nouveaux reportages pour diffusion sur internet</p>
320.315.30	<p>Maintenance applications informatiques -Médias</p> <p>Est-ce un report de l'année précédente</p> <p>Non, nouvelles photos et gestion du compte instagram</p>
330.314.00	<p>Entretien & rénovation –Décorations florales</p> <p>Il y a-t-il un rabais pour compenser la présence de la publicité au milieu des plantations ?</p> <p>Non</p> <p>Est-ce que le postulat concernant la suppression des produits phytosanitaires est respecté ? (Également pour les entreprises externes).</p> <p>Oui, le postulat concernant la suppression des produits phytosanitaires est respecté.</p> <p>S'il s'avère que la suppression des produits phytosanitaires occasionne une charge de travail nettement plus importante pour l'entretien des espaces publics revêtus (goudronnés), le personnel d'exploitation s'est parfaitement adapté à cette nouvelle manière de faire en utilisant d'autres outils (eau chaude, brosses rotatives, débroussailleuses). Dans les espaces gravillonnés et notamment dans les cimetières, cela est plus problématique car l'entretien doit se faire manuellement de manière</p>

	<p>intégrale. De ce fait, il n'est pas possible de désherber chaque semaine les cimetières et cela occasionne un certain mécontentement de la population. Afin de palier à cette situation, il est prévu d'engazonner peu à peu les cimetières afin de diminuer les surfaces gravillonnées.</p> <p>Concernant les entreprises externes, l'entretien des terrains de football prévoit toute une série de mesures mécaniques mais aussi l'usage de produits phytosanitaires afin de lutter contre la propagation du millet notamment.</p>
340.365.00	<p>Sociétés sportives (yc scouts) -subventions</p> <p>Le montant global a baissé alors que les scouts sont intégrés dans cette rubrique. Merci de nous transmettre le détail des subventions versées.</p> <p>Voir documents complémentaires COG8</p>
341.301.00	<p>Personnel de la buvette</p> <p>Il devait y avoir une réflexion au sujet de ce poste. Qu'en est-il ? N'est-il vraiment pas possible de faire autrement ?</p> <p>Le Conseil municipal considère que la présence de la gérante de la buvette de la piscine amène une réelle plus-value en termes d'accueil et de gestion des usagers.</p>
350.314.00	<p>Maintenance & rénovation des équipements Place de jeux</p> <p>Est-ce qu'il s'agit d'un report de travaux ?</p> <p>Non, ce sont des travaux de remise en état et d'entretien qui ont été identifiés et devront être réalisés.</p>
390.362.00	<p>Eglise catholique Subvention accordée</p> <p>En quoi consiste cette nouvelle convention ? (Canton-Evêché-commune)</p> <p>Il s'agit de la volonté de simplifier les relations avec les Paroisses en ne créant plus qu'une convention (au lieu de 2 actuellement) qui serait fondée sur une participation annuelle forfaitaire plutôt qu'avec des montants répartis dans divers comptes. Cela amènera une plus grande transparence dans les montants versés.</p>
440.352.00	<p>Centre régional de Monthey</p> <p>Budget 2019, il s'agissait plutôt d'une participation aux coûts de fonctionnement plutôt qu'à un éventuel déficit. Merci de modifier.</p> <p>Non il s'agit bien de la couverture du déficit issu de frais de fonctionnement non pris en charge par le canton. Ce déficit est réparti entre les communes de Champéry, Collombey-Muraz, Monthey, Troistorrens et Val d'Illiez.</p>
541.314.90	<p>Nettoyages/Conciergerie -Structures</p> <p>Est-ce que cette augmentation correspond uniquement à une augmentation des surfaces à nettoyer ou également aux nombres de passages ?</p> <p>Vu le besoin particulier en nettoyage des structures, cela correspond tant à l'augmentation des surfaces qu'au nombre de passages.</p> <p>Comme chaque année, il y a également une augmentation liée l'augmentation des salaires de la CCT du nettoyage (0.8% en 2020).</p>
541.331.00	<p>Amortissement ordinaire-patrimoine admin. (strucutres)</p>

	<p>Amortissement comptable. Forte diminution par rapport au budget. Pourquoi ?</p> <p>Le total des amortissements annuels doit atteindre 10%.</p> <p>Pour l'année 2019, le montant prévu était trop haut et celui de 2020 est un peu trop bas. Ils devraient être d'approximativement frs 360'000 pour les deux années.</p>
541 314 90	<p>Nettoyages/Conciergerie -Structures</p> <p>Augmentation de 43% les frais de nettoyage par rapport à 2018</p> <p>Voir plus haut</p>
541 331 00	<p>Amortissement ordinaire-patrimoine admin. (structures)</p> <p>Diminution de 105'000. -- Pourquoi ?</p> <p>Voir plus haut</p>
541 460 00 et 541 460 10	<p>Aide financière fédérale "Crèche"</p> <p>Aide financière fédérale "Uape"</p> <p>Ces subventions sont-elles accordées pour une seule année ?</p> <p>Non, Crèche pour 2 ans et UAPE pour 3 ans</p>
620 318 50	<p>Etudes routières/Eclairage public</p> <p>Optimisation accès carrefour ZA plavaux + MD école. Quel est le projet et dans quel délai?</p> <p>Le montant porté au budget doit permettre de proposer un aménagement qui offre une meilleure sécurité pour les piétons et les vélos dans le secteur.</p> <p>Les objectifs du mandat seront de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sécuriser/optimiser le carrefour qui se raccorde sur la route cantonale - créer un accès en site propre pour la MD, jusqu'au parc vélo du C.O. et ainsi éviter que les écoliers ne transitent à travers le parking - deviser le coût des travaux qui devraient être portés au budget 2021
620 318 50	<p>Etudes routières/Eclairage public</p> <p>Est-ce que l'assainissement du pont donnant accès à la gare CFF de Vionnaz sera-t-il fait ? (Remarque dans budget 2020) Existe-t-il d'autres ponts à assainir ?</p> <p>À ce stade, il n'est pas prévu d'assainir le pont. Une signalisation (limitation de tonnage) a été mise en place en concertation avec Vionnaz. Il n'y a pas d'urgence à intervenir.</p>
622.309.00	<p>Formation et perfectionnement TP</p> <p>Le commentaire est faux</p> <p>Effectivement, pour 2020 2 personnes passeront le permis de cariste</p>
650.318.50	<p>Frais d'études (Pôle échange Corbier)</p> <p>Est-ce que toute la somme a été dépensée ?</p> <p>Non pour le pôle d'échange du Corbier, une première facture nous a été adressée en 2018 pour Fr. 5'385. Pour 2019 une facture nous sera prochainement adressée, mais les Fr. 60'000 portés au budget ne seront de loin pas atteints.</p>

	<p>A quoi en est le projet ?</p> <p>Sur la base des données techniques et des impératifs induits par le projet de sécurisation de la voie TPC, le bureau d'architecte AAlberti est mandaté pour établir un avant-projet d'aménagement du site en intégrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les besoins scolaires et parascolaires - l'arrêt de bus - le parc (P+R) pour les véhicules motorisés et les vélos - un aménagement de qualité du site en préservant les possibilités de développement sur la parcelle <p>Des premières propositions ont été produites et des réflexions sont en cours concernant la suppression des modules « provisoires » et l'agrandissement des infrastructures scolaires.</p>
650 461 00	<p>Subvention canton "Halte CFF Barme"</p> <p>A-t-on reçu la dernière tranche de la subvention ?</p> <p>Non, l'étude est en cours, le décompte se fera à la fin.</p>
651.363.30	<p>Bus urbain - Bus d'agglomération</p> <p>Pourquoi cela augmente encore ?</p> <p>Cette augmentation était prévue et annoncée, elle est liée à la mise en œuvre totale du projet incluant une augmentation des lignes et des cadences.</p>
690 366 36	<p>Subventions transports publics (encouragements)</p> <p>Pourquoi plus d'encouragement ? Les 10'000 Frs ne sont plus. Est-ce qu'autre chose est prévu pour aider à la mobilité collective ?</p> <p>Ce montant était prévu pour promouvoir l'utilisation du bus urbain exploité par CarPostal.</p> <p>Depuis la mise en œuvre du MobiChablais, les mesures de promotion sont prises directement par TPC et facturées dans le montant global sous 651.363.30</p>
700 352 70	<p>Réseau eau potable Prest d'ingénierie/soutien - Monthey</p> <p>Pourquoi une augmentation de 70'000.-- ? Qu'est-ce que la prestation d'ingénierie ?</p> <p>Depuis 2013, la commune de Collombey-Muraz a entamé une collaboration fructueuse avec la commune de Monthey pour les dossiers relatifs à l'eau potable. L'expérience de ces dernières années a démontré que cette collaboration était parfaitement judicieuse et que de nombreuses problématiques pouvaient être analysées conjointement.</p> <p>Si l'on peut se féliciter de cette collaboration, il faut relever que celle-ci se concrétise essentiellement dans le cadre de quelques chantiers, lors desquels le responsable du réseau d'eau de la commune de Monthey apporte tout le support technique ainsi que les connaissances spécifiques garantes d'un travail de qualité.</p> <p>Conformément à l'offre de prestations initiale établie par les Services Industriels de Monthey, l'expérience démontre que Monthey ne dispose malheureusement pas des ressources humaines pour accompagner Collombey-Muraz dans l'ensemble des dossiers portés au budget. Dans les faits, seuls 2 projets par année peuvent être absorbés avec la structure en place. Cette situation pénalise la concrétisation de certains</p>

	<p>dossiers de notre commune. Les 2 communes se sont rencontrées et ont convenu qu'il était opportun d'envisager une collaboration renforcée.</p> <p>Une liste des tâches, une organisation opérationnelle ainsi qu'une estimatif du temps pour l'ensemble des prestations de soutien qui seraient à fournir par Monthey ont été définis et évalués à 0.7 EPT Ce temps de travail concerne aussi bien des prestations d'ingénieurs (env. 20%) que des tâches de technicien (env. 50%). Une compensation forfaitaire pour ces tâches, a été fixée globalement à Fr. 90'000.- en tenant compte de tous les frais de fonctionnement annexes liés à la prestation.</p> <p>Les détails de cette collaboration devront être réglés sous la forme d'une convention.</p> <p>En parallèle, les montants des prestations d'ingénieur dédiés aux projets concrets devraient baisser sensiblement.</p>
720 318 72	<p>Enlèvement des ordures ménagères Combien de passage par semaine ?</p> <p>La tendance est à la baisse. Une fois tous les conteneurs enterrés installés le nombre de passages devrait se situer entre 1 et 1,5 par semaine.</p>
720 318 75	<p>Déchetterie Satom D'où vient cette augmentation de 14.-- à 17.-- ?</p> <p>Les 14.-/habitant ne suffisent plus à couvrir les frais de fonctionnement de la déchetterie Satom. Une négociation a eu lieu entre Satom SA et la commune et le montant arrêté est de 17.-/habitant</p> <p>Qu'en est-il de la réflexion pour les privés ?</p> <p>Une analyse est en cours et, au vu des nouvelles propositions de Satom SA, cela pourrait déboucher sur une mise en œuvre en 2021.</p>
720 434 71	<p>Taxe variable "Recettes ventes de sacs taxés" N'est-ce pas un montant sous-estimé au vu du montant au compte 2018 ?</p> <p>Les ventes 2018 regroupent 13 mois de vente et la création de stock chez l'utilisateur. Si l'on additionne des 2 premiers trimestres de 2019 et les 2 derniers de 2018 on arrive à un total de frs 452'500, en majorant de 10%, on arrive à nos frs 490'000 de ventes prévues pour 2020</p>
770 362 00	<p>Participation à la création de biotopes En quoi consiste la création de ces biotopes ? Est-ce une compensation ?</p> <p>Participation à la valorisation du site de Fontaine de la Combe dont la Bourgeoisie de Collombey-Muraz est le maître d'ouvrage. Ça n'est pas une compensation.</p>
790 318 52	<p>Mandat de contrôle du respect des règles énergétiques Pourquoi aucun montant</p> <p>Réalisé par le CREM voir 869.318.50</p>
810 362 82	<p>Participation aux forêts de protection</p>

	<p>Est-ce une obligation cantonale, fédérale ? D'où vient-elle ? Base : la loi fédérale sur les forêts du 4 octobre 1991</p> <p>Loi cantonale sur les forêts et les dangers naturels (LcFDN) Art. 48 Subventionnement des forêts protectrices 1 Le canton soutient la création, l'entretien et la remise en état des forêts protectrices et de leurs infrastructures, par l'octroi de subventions allant jusqu'à 90 pour cent des coûts reconnus. 2 Les communes municipales, sur le territoire desquelles se situe la forêt, doivent apporter une contribution allant jusqu'à dix pour cent des coûts reconnus.</p>
869 311.10	<p>Véhicules MD Achat de 4 vélos électriques 12,000.00 Pour qui cet achat et quel est le concept ? Cet achat est prévu pour inciter les employés communaux à se rendre à leurs rendez-vous professionnels à vélo (avec les avantages sur la santé, l'environnement et nos finances que cela représente). Par exemple la direction des écoles a d'ores et déjà annoncé se déplacer prioritairement avec ce moyen de transport s'il devait être mis à disposition.</p>
869 318 35	<p>Promotion économie d'énergie En quoi consiste l'adaptation au changement climatique. Quel est le but de l'étude ? Qui mène l'étude ? L'idée du projet est de réaliser dans un premier temps une étude en partenariat avec Monthey sur les impacts des changements climatiques sur nos territoires (îlots de chaleur, sécheresse, etc.). Il s'agit de la mesure 1.1.4 du plan d'action « cité de l'énergie ».</p>
869.318.35	<p>Promotion économie d'énergie En quoi consiste l'achat pour 5'000. — de panneaux photovoltaïques Un montant de CHF 5000.- a été mis au budget pour une soirée d'information/promotion des panneaux solaires photovoltaïques auprès de la population avec l'organisation d'un appel d'offres groupé. L'idée serait de le faire en partenariat avec Monthey.</p>
869 318 50	<p>Etudes -Energies Pourquoi une diminution de 13'000.—par rapport à 2019 ? La Re-labellisation du certificat "Cité de l'énergie" est terminée</p>
869 366 86	<p>Subventions dans le domaine de l'énergie et de la mobilité Quelles sont les subventions accordées, quels sont les bénéficiaires ? (Exemples) Un programme de subventions est en cours d'élaboration. Les bénéficiaires visés sont les citoyen-ne-s. Les types de subventions qui pourraient être accordées : aide pour l'achat d'un vélo électrique, aide pour le changement de fenêtres en triple vitrage, aide pour les regroupements de consommateurs propres (photovoltaïques en communauté), etc.</p>
870 434 10	<p>Taxes Site de la Croire Pourquoi une telle augmentation par rapport au comptes 2018 ?</p>

	<p>Au 1^{er} novembre, l'exercice 2019 fait état d'un revenu de Fr 88'360.-. Les projets de constructions qui devraient être lancés en 2020, notamment dans le secteur du Verger, laissent présager que les rentrées en 2020 devraient être relativement importantes. Le montant de Fr. 75'000.- porté au budget semble donc cohérent.</p>
901 401 10	<p>Impôt sur le capital Pourquoi une telle baisse (-244'411) par rapport au comptes 2018 2018 a enregistré d'importantes corrections sur d'anciennes années. La facturation de l'impôt sur le capital se fait sur la base du dernier exercice taxé, soit pour 2017 et 2018 respectivement frs 440'400 et frs 433'000. L'évolution du capital des sociétés immobilières ainsi que les proportions des répartitions fiscales de ces sociétés actives dans diverses localités, voire cantons varient d'années en années et affectent également ce compte.</p>

B. Comptes d'investissement

140 503 38	<p>Caserne Feu (avec Monthey) Pourquoi avoir mis le montant net ? La partie administrative et financière du chantier est gérée par la Ville de Monthey.</p>
210 503 31	<p>Centre scolaire des Perraires Quelle rénovation est prévue pour le mandat d'étude générale ? Le mandat global d'assainissement du complexe, sur plusieurs années, intégrera plusieurs aspects (techniques, architecturaux, énergétiques, sécurité feu et sismique) et devra permettre d'établir une liste d'assainissements, modifications, et optimisations priorisés et chiffrés, permettant ainsi une planification cohérente et globale pour la « mise à niveau » du complexe sportif et culturel des Perraires.</p>
340 565 34	<p>Invest. particip. à l'assainis du stand tir de Châble Croix Comment le montant de frs 210'000-- a-t-il été calculé ? Sur quelle base a-t-on fixé ce montant ? Quelle est la répartition des coûts ? En application du principe du pollueur-payeur, sur la base du nombre de coups tirés depuis l'ouverture du stand de tir dans les années 70. Après déductions du fond OTAS (subvention de la confédération) et de la part de l'armée, les sociétés existantes ayant une capacité financière ont été appelées à contribution. Les 5 communes partenaires se partagent les défaillances des sociétés à raison du 60% du montant. Le 40% restant est à la charge du canton.</p>
351 501 00	<p>Secteur loisirs du Bochet Y-a-t-il une réflexion pour installer des panneaux solaires ou mettre une toiture végétalisée ?</p>

	Le montant porté au budget prévoit une rénovation simple de la toiture, sans intégration de panneaux solaires, ni de toiture végétalisée.
351 501 00	Secteur loisirs du Bochet Goudronnage secteur fontaine Pourquoi ? Il est prévu d'étendre légèrement les surfaces goudronnées sur le pourtour du couvert afin de limiter la formation de flaques en temps de pluie et rendre plus confortable l'utilisation du couvert, notamment pour accéder aux WC situés sur l'arrière du bâtiment. Les surfaces exactes ne sont pas définies. La notion « secteur autour de la fontaine » dans le libellé du budget n'est certainement pas judicieuse.
620 501 00	Aménagement de rues et places -Arbignon routes communales Est-ce un éclairage dit « intelligent » ? Oui, l'accès à la gare de Vionnaz (depuis le passage inférieur sous la ligne du Tonkin) est prévu selon une technologie « intelligente » qui ne s'allume que lorsqu'un piéton s'engage sur le chemin (détecteur de mouvements).
620 501 09	Rues Clos-Novex/pré-Rayé –routes communales A combien s'élève le coût total ? Voir question 5
620 501 12	Aménagements centre de village En quoi consiste l'étude de l'aménagement de Muraz ? Le montant porté au budget doit permettre d'engager les premières réflexions (avant-projet) sur <ul style="list-style-type: none"> ➤ la zone correspondant au « centre » du village (périmètre d'étude et périmètre de réflexion) ➤ le type de réaménagement souhaité ➤ la modération de trafic envisageable sur la route cantonale ➤ la procédure à mettre en œuvre pour concrétiser à moyen terme ce projet d'envergure Il s'agit de lancer les premières bases de la réflexion.
622 506 00	Equipement mécanique Quels sont les accessoires ? Merci de nous fournir un inventaire du parc et un plan d'investissement. Quels sont les accessoires du nouveau véhicule ? Le montant comprend le véhicule de base avec <ul style="list-style-type: none"> - une lame à neige - une benne amovible (système multilift) Quelle a été l'évolution de l'inventaire depuis 10 ans ? Récapitulatif du parc véhicules, dates des achats et prévisions de remplacements selon le tableau remis en annexe.
700 501 21	Réservoir du Noiret Pourquoi ce système de chloration À ce jour, le réservoir du Noiret ne dispose pas de dispositif de chloration pour les eaux qui proviennent des sources situées en altitude (Grandes Ravines). En cas de souci particulier ou lors d'évènements pluvieux importants les eaux sont systématiquement mises en déverse en application du principe de précaution (directive W12 de la SSIGE).

	<p>Ce nouveau système de chloration permettra d'utiliser de manière optimale les eaux qui arrivent gravitairement dans le réservoir.</p> <p>A noter que l'implantation de ce système était déjà prévue par notre ingénieur en hydraulique de l'époque (André Murisier) et qu'une partie de l'infrastructure dévolue à la chloration est déjà en place depuis 2014 (Conduite de refoulement et supervision).</p>
700 501 01	<p>Amélioration sources et captages EP captage Crêt réfection. Quel est le montant global ? Le projet global est devisé à Fr. 2'825'000 HT.</p>
720 501 72	<p>Installations de conteneurs collectifs Combien reste-t-il d'étapes ? Où en sommes-nous avec l'installation des moloks ? La très grande partie des conteneurs enterrés a été réalisée. À ce jour et depuis 2017, environ 50 Moloks ont été mis en place. Environ 15 conteneurs doivent encore être mis en place selon la planification prévue. Certains de ces conteneurs seront réalisés dans le cadre de projets routiers (Clos-Novex / Pré-Raye) ou d'urbanisme (centre du village d'Ilarsaz). Les derniers emplacements devront faire l'objet d'accords avec des privés, ce qui nécessite toujours un peu plus de temps. On peut escompter qu'à la fin 2020, le territoire sera équipé de Molok à 90%.</p>
750.651.20	<p>Part. études correction Rhône 3 La provision qui figure dans les comptes 2018 fait état d'un montant de Fr. 598'508. Suite au changement de clé de répartition (parts communales ramenées de 5 à 2%), la provision de frs 598'508 devrait suffire à couvrir les appels à participation pour les années 2019 à 2024. Les montants inscrits aux budget 2019 et 2020 sont plus que suffisants puisque la part communale pour les années 1996 à 2024 devrait avoisiner frs 660'000 ou 6x 109'802.</p>